



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BARON Jean-Pierre, BORROD Simone, COMBE Virginie, DELANGE Philippe, GIRARD Jean-Marie, GUILLOT Marguerite, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LIVENAIS Michel, LOREAU Ludovic, MATHIEU Fabrice, REMLINGER Agnès, OZIL Joël, OCTRUE Valérie, TRIBOLET Joëlle.

ABSENTS : BROUXEL Marc, FREDERICKX Sandrine, GRAIMPREY Marie-Charlotte, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, ROSENBERG Armand, RUYS Fabien, TOMATIS Christine,

POUVOIRS : BROUXEL Marc à BARON Jean-Pierre, LEFEVER Claude à LACROIX Monique, RUYS Fabien à LIVENAIS Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Simone BORROD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Umile BRINDISI présente au Conseil Municipal sa nouvelle activité : une cave à vins située à côté de la Boulangerie BOREA.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019 : aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations. La première délibération concerne le montant de la subvention à verser au Pôle Enfance, la deuxième concerne le prêt de salles pour les réunions publiques lors des élections municipales.

1) AFFAIRES GENERALES :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur 5 ventes.
- Délivrance des Concessions funéraires : Une concession a été cédée à M. André PERNET (D6)
- Décisions du Maire :

- Décision 2019-D009 pour assistance à maîtrise d'ouvrage confié à la SARL TORTORICI pour un montant de 1 200 € HT (Travaux supplémentaire Route de Lyon) ;
- Décision 2019-D010 pour assistance à maîtrise d'ouvrage confié à la SARL TORTORICI pour un montant de 17 550 € HT (travaux Route de Neuville, Phase 4) ;
- Décision 2019-D011 pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement qui doivent être réalisés Route de Neuville et Route de Trévoux pour un montant de 6 950 € HT.

2) ADMINISTRATION GENERALE :

FOURRIERE AUTOMOBILE :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention de mise en fourrière pour les véhicules faite par la Sté WARNING ASSISTANCE située 555 avenue de l'industrie à RILLIEUX LA PAPE. Cette société propose les prestations suivantes :

- Enlèvement des véhicules
- Garde des véhicules jusqu'à la date d'effet de la main levée
- Tenue du tableau de bord des fourrières avec entrées et sorties des véhicules mis en fourrière
- Expertise par un expert agréé des véhicules non retirés dans le délai prévu
- Restitution des véhicules pour démolition
- Restitution des véhicules à leurs propriétaires sur présentation d'une décision de mainlevée établie par les services municipaux de la ville
- Remise des véhicules non récupérés à l'expiration du délai légal au service des domaines en vue de leur aliénation ou démolition
- Remise de l'attestation des domaines ou certificat de destruction à la commune

Les frais maxima à la charge du propriétaire s'élèveront à :

- Frais d'enlèvement 119.20 € TTC
- Frais de garde journalier : 6.31 € TTC
- Frais d'expertise : 61,00 € TTC

Pour les véhicules non récupérés au-delà du délai légal d'une valeur inférieure à 765 €, l'entreprise facturera à la commune :

- Voitures particulières : 306.40 € TTC
- Cyclomoteurs : 136.20 € TTC

- Autres véhicules immatriculés : 306.40 € TTC

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,

- Approuve, à l'unanimité, la convention de mise en fourrière pour véhicules.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a pris connaissance du document joint à la note de synthèse. Ce document est rempli par le délégataire du Service Assainissement (SUEZ). Certaines rubriques ne sont pas remplies car elles ne sont pas obligatoires. Mme Agnès REMLINGER ne trouve pas normal que le document ne soit pas rempli complètement. Monsieur Ludovic LOREAU aurait également souhaité plus d'informations sur ce document avant de délibérer. Aussi, le rapport est approuvé avec deux abstentions (Mme Agnès REMLINGER et M. Ludovic LOREAU).

MISE A DISPOSITION DES BIENS D'ECLAIRAGE PUBLIC AU SIEA :

Monsieur le Maire explique que par délibération du 04 juillet 2011, le Conseil Municipal a confié la compétence « ECLAIRAGE PUBLIC » au SIEA. Depuis, les interventions et les réparations sur les biens d'éclairage public sont très longs car la Régie d'Electricité doit attendre l'ordre du SIEA pour intervenir. Cependant, cette compétence ayant été donnée il convient maintenant de mettre à disposition gratuitement les biens d'éclairage public de la Commune. Mme Agnès REMLINGER regrette que la commune ait confié la compétence éclairage public à cet organisme et souhaite donc voter contre la délibération proposée pour la mise à disposition des biens d'éclairage public.

3) FINANCES :

GARANTI DE PRET POUR FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'organisme Foncière d'habitat et Humanisme a demandé à la Commune de garantir le prêt qu'elle a contracté pour les travaux de rénovation du logement situé au-dessus de la gare. Il s'agit d'une annuité de 1 719.31 € sur 37 ans. Monsieur Joël OZIL aurait préféré que la commune achète ce bien. Il vote contre la délibération.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020 :

- **Budget Principal :**

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget qui devra intervenir avant le 30 avril 2020.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

	BP 2019	25 %	Votés
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	99 000,00	24 750,00	24 750,00
Opération 213 (salle Mont Blanc)	15 000,00	3 750,00	3 750,00
Opération 230 (Voirie)	97 552,00	24 388,00	24 388,00
Opération 240 (bâtiments publics)	24 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL	235 552,00	58 888,00	58 888,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, adopte à l'unanimité le présent tableau.

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget assainissement qui devra intervenir avant le 30 avril 2020.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

	BP 2019	25 %	VOTES
Opération 4905 (station épuration)	100 000.00	25 000.00	15 000.00
TOTAL	100 000.00	25 000.00	15 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, adopte à l'unanimité le présent tableau.

MONTANT DE LA SUBVENTION AU POLE ENFANCE : Mme LACROIX explique à l'assemblée que, comme chaque année, l'association Pôle Enfance rencontre des difficultés de Trésorerie car elle ne perçoit pas encore les aides de la CAF. Aussi, il est proposé de verser une partie du montant annuel de la subvention en janvier 2020, soit la somme de 60 000 €. Le reste de la subvention sera versée en fin d'année au vu des justificatifs de présence. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce montant.

GRATUITE DES SALLES AUX CANDIDATS DES ELECTIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gratuitement à tous les candidats aux élections municipales la salle polyvalente (Petite salle). Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision. Monsieur OZIL demande s'il sera nécessaire d'annuler des répétitions pour les associations utilisatrices. Monsieur le Maire répond qu'il y a peu d'associations dans la petite salle polyvalente et que cela représente 2 ou 3 réunions en mars 2020.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu au plus tôt le 17 février 2020 ou fin février suivant l'avancement de la préparation du budget.

Le Maire,
Jean-Pierre BARON

